



-----  
DEPARTEMENT DE  
L'OISE  
-----

SEANCE DU  
7 AVRIL 2025

OBJET :

**Adoption du Compte  
de Gestion 2024**

**2025 C08**

Pour extrait conforme,

*Le Président,*  
  
Alain BOUCHER

Le Secrétaire de séance

  
Frédéric BESSET

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

ID : 060-200009918-20250407-2025\_C08-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

-----  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS**  
**ET DES VALLEES BRETHOISE**  
-----

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant d'une 2<sup>e</sup> convocation suite à l'absence de quorum lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2025, le quorum n'était pas exigé lors de cette assemblée.

**Membres en exercice : 31**

**Membres présents : 7**

**Etaient présents :** Mmes DUBUISSON, LAMBRE, SVITEK, MM. BOUCHER, CARON, BESSET, DAVENNE

**Etaient excusés :** Mmes DHOURY-LEHNER, BEN HAMOU, MOUSSATEN, PEREZ, SLIVINSKI, COUELLE, VIARD, ZRARI et MM. RAZACK, BOSINO, DARDENNE, RUFFAULT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric BESSET

**Vu**, le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu**, l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu**, l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise,

**Vu**, la délibération en date du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

**Vu**, la délibération en date du 11 décembre 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget 2024.

Après avoir examiné :

- ✓ Le budget primitif 2024,
- ✓ La décision modificative n°1 qui s'y rattache,
- ✓ Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- ✓ Les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- ✓ Les bordereaux des titres de recettes et les bordereaux des mandats,
- ✓ Le Compte de Gestion dressé par le receveur.

Et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces exercices sont réguliers :

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ✓ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>Recettes</b>			
Prévision budgétaires	127 846,00 €	497 846,00 €	625 692,00 €
Titres de recettes émis	47 149,60 €	211 434,18 €	258 583,78 €
Réductions de titres	-	-	-
<b>Recettes nettes</b>	<b>47 149,60 €</b>	<b>211 434,18 €</b>	<b>258 583,78 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires	127 846,00 €	497 846,00 €	625 692,00 €
Mandats émis	89 670,00 €	138 677,79 €	228 347,79 €
Annulations de mandats	-	-	-
<b>Dépenses nettes</b>	<b>89 670,00 €</b>	<b>138 677,79 €</b>	<b>228 347,79 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>			
Excédent		72 756,39 €	30 235,99 €
Déficit	42 520,40 €		

**DECISION**

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur pour le Budget du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise, visé et certifié conforme à l'ordonnance, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part,
- Autorise le Président à signer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024.